



COMITE DE PILOTAGE N°2 SITE NATURA 2000 BASSE VALLEE DU TAVIGNANO

8 avril 2014

A Corte à l'Office National des Forêts

Compte-rendu

Présents :

BORGHETTI	Camille	ACMO	06 84 95 15 45	cb.muntagnolu@orange.fr
GUYON	Eric	DDTM 2B - N2000	04 95 32 92 76	eric.guyon@haute-corse.gouv.fr
FOUBERT	Violette	CPIE	09 64 40 84 65	vfoubert@cpie-centrecorse.fr
MARTIN	Patrick	ONCFS	06 08 86 26 42	patrick.martin@oncfs.gouv.fr
DELAGE	Alain	CBNC	04 95 34 55 63	delage@oec.fr
BERNARDI	Emilie	PEFC Corsica	06 89 48 67 16	contact@pefc-corsica.org
RIST	Delphine	GCC	04 95 47 45 94	delphine.gcc@free.fr
GALINAT	Florian	CRPF	06 78 71 98 24	florian.galinat@crpf.fr
SCHUFFENECKER	Dominique	Sous-préfet de Corte	06 80 38 45 04	dominique.schuffenecker-corse.gouv.fr
ARRIGHI	Fabien	CPIE A Rinascita - Maire adjoint de Noceta	04 95 61 14 36	farrighi@cpie-centrecorse.fr
BAUDAT-FRANCESCHI	Julien	CEN Corse	06 30 86 66 91	jbaudat.franceschi@espaces-naturels.fr

Excusés : Antoine Orsini (Université de Corse et Communauté de communes du Centre Corse), Camille Albertini (ONEMA)

Ordre du jour :

- Présentation du bilan d'activité 2013
- Définition des priorités et propositions des actions à mettre en œuvre pour 2014
- Proposition d'une nouvelle fiche action n°15 « Suivi du petit Rhinolophe »
- Proposition de groupe de travail
- Questions diverses

Préambule

Mots d'ouverture du nouveau sous-préfet de Corte, M. Dominique Schuffenecker.
Introduction d'Éric Guyon, chargé du pilotage de sites Natura 2000 (mission transférée depuis 2013 de la DREAL à la DDTM, pour certains sites Natura 2000). Il souligne la faible participation des élus à ce présent comité de pilotage et l'importance de les remobiliser afin de les impliquer d'avantage dans la démarche. M. le sous-préfet se propose, lors de sa présentation aux Maires, de les interpeller à ce sujet.



Historique du site Natura 2000 Basse vallée du Tavignano :

2008-2010 : phase d'élaboration du Document d'Objectifs par l'opérateur CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) en s'appuyant sur des ateliers de travail,

2010-2012 : arrêt temporaire du pilotage et de l'animation du site,

2012 : réunion des représentants des collectivités au sein du COPIL et désignation de la présidence (M. le sous-préfet de Corte) et de la structure animatrice (CPIE Corte Centre Corse),

2013 : attribution d'une subvention et d'un conventionnement pour l'animation du site au CPIE Corte Centre Corse,

Présentation du bilan d'activité 2013

Présentation du tableau de répartition du temps attribué pour les différentes missions d'animation en 2013 ainsi que de la répartition réelle du temps effectué :

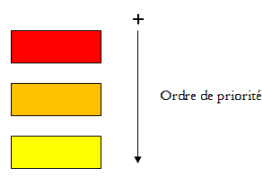
Des journées prévues pour le montage de dossiers d'études et pour des actions pédagogiques auprès des scolaires n'ont pas été réalisées. Néanmoins, des journées supplémentaires ont été réalisées pour la mise en place du plan de communication et la mise en œuvre concrète des actions inscrites au document d'objectifs.

Présentation du graphique de l'avancée des actions fin 2013 :

Fin 2013, de nombreuses actions ont été enclenchées mais aucune n'a été finalisées, certaines actions sont restées inertes en 2013. Ce graphique permet de visualiser le travail restant à fournir par action pour leur réalisation.

Présentation des actions à mettre en œuvre

Violette Foubert (chargée d'études au CPIE Corte Centre Corse), présente les actions prévues dans le document d'objectifs, les objectifs qu'elles poursuivent, les étapes en cours ou à venir ainsi que les plans de financement lorsqu'ils sont présents. Les couleurs des titres d'action représentent l'ordre de priorité de l'action en 2013 :





0- Animation du site Natura 2000

Cette fiche action a été ajoutée aux fiches action initialement présentes. L'animation du site Natura 2000 est cadrée par une convention bi-annuelle entre le CPIE et la DDTM. Elle a pour objectif, notamment par la mise en relation des différents acteurs du site, de mettre en œuvre les fiches action inscrites au document d'objectifs. Trente jours sont prévus pour l'animation du site en 2014 selon la répartition suivante :

	2014
Animation du site Natura 2000 (COFIL, SUDOCO, évaluation d'incidence...)	6
Extension du site Natura 2000	2,5
Protection d' <i>Ophrys leonora</i>	0
Gestion et suivi de espèces d'Orchidées	2
Améliorer la prise en compte des Tortues d'Hermann dans les pratiques agricoles et favoriser son habitat	1
Conserver les gîtes à chauves-souris	0,5
Suivi du Murin à oreilles échanquées et du petit Rhinolophe	1
Lutter contre les espèces invasives et restaurer les berges	3
Conserver les habitats à Cistude d'Europe	0
Suivi des sources encroûtantes, reptiles et amphibiens	0
Communication (lettres d'information, panneaux d'information, animation grand public)	10,5
Restaurer la franchissabilité du barrage de Cardiccia	3,5
TOTAL	30

1- Proposition d'extension du site

La proposition d'extension vise à améliorer l'état de la population des chiroptères (présence de gîtes) et à améliorer les habitats ouverts favorables aux orchidées à proximités du site.

La procédure d'extension nécessite l'accord des élus de chaque commune concernée. Une demande d'accord auprès des maires a été faite. Un dossier précisant les parcelles concernées, le cadastre et justifiant de la présence d'espèces patrimoniales a été envoyé par courrier à chacune des communes. Aucun retour de leur part n'a été réalisé à ce jour. Un rappel va être lancé puis le dossier sera transféré à la DREAL qui se chargera de la démarche auprès du ministère.



2- Statut de protection

La modification du statut d'*Ophrys leonora* est prise en compte dans une démarche globale de révision des listes d'espèces protégées au niveau national. Le CBNC a été missionné pour travailler sur les listes rouges à la base des listes d'espèces protégées. *Ophrys leonora* a été prise en compte dans la cotation de l'UICN. La démarche n'aboutira pas avant 2015. Toutefois, Alain Delage stipule que le statut de protection de cette espèce n'est pas urgent tant qu'il n'y a pas de projet d'aménagement sur les stations et que d'autres espèces protégées sont présentes sur ces mêmes stations.

3- Gestion des sites à espèces végétales protégées

4- Suivi des espèces végétales protégées

Une étude de l'ACMO a mis en avant deux parcelles riches en orchidées dont la fermeture et le pillage sont préoccupant pour le maintien des populations. Ces parcelles se situent sur la commune d'Antisanti et appartiennent à deux propriétaires différents. Un premier contact a été établi par le CPIE avec les propriétaires. Ceux-ci sont volontaires pour signer une convention avec l'ACMO lui permettant d'intervenir sur les parcelles. Une réunion, réunissant le CPIE, le CBNC et l'ACMO, a permis de définir les actions à mettre en œuvre sur ces parcelles.

Il a été décidé de réaliser, au printemps, un état des lieux précis des populations d'orchidées, puis de réaliser un débroussaillage à l'automne qui sera répété tous les ans en laissant une bande près de la route pour limiter la visibilité. Un grillage sera également installé pour fermer ces parcelles au public. Le suivi des espèces sera réalisé via un stage sur un sujet plus large qui comprendra notamment la thématique de la pollinisation des orchidées.

Cette action a été chiffrée à 5 800 €. Cependant, le dossier ayant été fait tardivement, l'action ne peut pas faire l'objet de subvention de la DDTM pour 2014. Toutefois, une solution peut être envisagée par la DDTM : redistribuer des crédits alloués à une autre action qui ne sera finalement pas réalisée en 2014 telle que la pré-étude pour la restauration de la continuité écologique du Tavignano.



- 5- Protéger la tortue d'Hermann et
- 6- Favoriser les habitats à tortue d'Hermann

Cette action vise à améliorer la prise en compte de la tortue d'Hermann dans les pratiques agricoles. En effet, l'ajustement des périodes et des modalités d'entretien mécanique des vignes, vergers et prairies ainsi que l'ouverture des milieux via un débroussaillage adapté assureraient une protection des tortues d'Hermann et favoriseraient leur habitat.

Le CPIE a pris contact avec Claire Lambardan, agent pastoral à l'Office de l'Environnement de la Corse et chargée du secteur du Tavignano pour la mise en place des MAET. Le CPIE, avec Claire Lambardan, pourra rencontrer des agriculteurs ayant contractualisé une MAET ou souhaitant contractualiser afin de les sensibiliser et de les informer sur la problématique de la tortue d'Hermann et de la nouvelle mesure MAET concernant cette espèce.

Dans le cadre du Plan National d'Action et du programme Life + Nature « Tortue d'Hermann », le CEN dispose d'un guide de bonnes pratiques en faveur de cette espèce. Cet outil pourra être utilisé comme support de communication auprès des agriculteurs. Le CRPF est également intéressé par ce guide pour communiquer auprès des forestiers limitrophes de zones favorables à la tortue d'Hermann.

- 7- Conservation des gîtes à chauves-souris

Le CEN est chargé de la mise en œuvre des travaux de restauration du gîte « Lopie » à petits Rhinolophes sur la commune d'Altiani. Le CEN a signé une convention pour 10 ans avec le propriétaire et cherche actuellement les financements pour réaliser les travaux, le budget nécessaire étant estimé à plus de 37 215,60 €. La DDTM participe au financement à hauteur de 10 000 € et une demande a été réalisée auprès de la fondation du patrimoine.

Il a été proposé de réaliser une première tranche de travaux en 2014 et notamment d'entreprendre la restauration de la toiture qui est une priorité. Ces travaux devront être réalisés à l'automne 2014, les petits rhinolophes revenant au gîte en ce moment. Le CEN souhaite revoir, si possible, le budget des travaux à la baisse et s'assurer du respect des espèces et du gîte par le propriétaire par la suite.



Une réunion de travail regroupant le CEN, le GCC, la DDTM, le CPIE et le propriétaire sera organisée par le CEN d'ici fin avril.

8- Connaissance du murin à oreilles échancrée

La colonie de Murin à oreilles échancrées initialement présente dans un moulin semble avoir déserté le gîte à cause de l'apparition de fourmis prédatrice des jeunes chauves-souris. Cette colonie semble avoir été scindée en deux, une première colonie est installée au moulin de Lutriani et l'autre dans le pont de Fagu. Le GGC suit ces deux lieux en 2014 afin de voir si les colonies se stabilisent.

- 9- Lutter contre les espèces invasives en ripisylves et
- 10- Conserver et restaurer la ripisylve

D'une part, une zone de forte densité d'espèces invasives et aux berges dégradées a été ciblée par le CRPF lors de l'élaboration du DOCOB. D'autre part, plusieurs zones dépourvues de ripisylves ou remplacées par des espèces invasives (canne de Provence) ont été observées, notamment sur la partie aval du fleuve. La dégradation des ripisylves entraîne une érosion et une pollution du Tavignano en particulier dans les zones agricoles, leur restauration est donc importante. Il a été proposé de mettre cette action en priorité pour 2014. Le CPIE réalisera, en collaboration avec le CRPF, un diagnostic des ripisylves sur le site (localisation des zones à enjeux, proposition d'actions...) et les propriétaires seront contactés par la suite. Le CBNC sera également contacté dans ce cadre. En 2015, des MAET ou conventions pourront être mises en place.

11- Conserver les habitats à Cistude d'Europe

L'entretien et le maintien en eau des canaux de l'embouchure à l'étang Del Sale est nécessaire pour maintenir la qualité de l'habitat à Cistude d'Europe. Dans ce cadre, le CPIE a contacté le conseil général de haute Corse, structure porteuse et animatrice du site Natura 2000 de l'étang. Cependant, le CPIE n'a eu aucun retour, il devra le relancer et contacter le conservatoire du littoral. Il a été proposé de reporter cette action à 2015.



12- Suivi des sources, amphibiens et reptiles

Un premier recensement des sources encroûtantes, amphibiens et reptiles a été réalisé par le CEN lors de la mise en place du site Natura 2000. Les sources encroûtantes faisant parties des habitats communautaires prioritaires, il avait été proposé de réaliser le suivi de celles-ci et de la faune inféodée. Toutefois, ces sources sont situées majoritairement au niveau des affluents du Tavignano et sont très peu accessibles. Elles ne sont donc pas menacées actuellement et il n'est alors pas nécessaire de mettre en œuvre ce suivi en 2014.

De plus, Éric Guyon précise que le maintien en bon état de conservation de ces sources est automatiquement assuré dans le cadre de l'évaluation d'incidence (outil réglementaire de contrôle sur la mise en place de projet d'aménagement ou de réalisation d'activités humaines sur le site).

13-1 Communication générale

Un plan de communication a été validé au premier comité de pilotage le 17 avril 2013. Celui-ci comprend la réalisation et la diffusion de deux lettres d'information, la réalisation d'animations grand public et la médiatisation générale du site.

La première lettre d'information a été rédigée, elle sera envoyée très prochainement à l'ensemble des habitants des communes concernées par le site Natura 2000. Une seconde lettre sera envoyée en fin d'année. Une journée « découverte du site Natura 2000 » suivie d'une conférence a été organisée en 2013. Une nouvelle sortie est prévue pour le 26 mai à Corte dans le cadre de la fête de la nature. Cette sortie grand public présentera le site Natura 2000 et s'axera particulièrement sur la flore du Tavignano pour répondre au thème de la fête de la nature 2014.

13-2 Parcours de pêche éducatif

Un parcours de pêche à la mouche éducatif devra être mis en place sur le Tavignano. Celui-ci sera mis à la disposition du grand public et pourra également servir d'outil pédagogique auprès des scolaires. Etant donné l'importance et l'urgence des autres actions, celle-ci n'a pas été jugée prioritaire et sera reportée à 2015.

13-3 Point d'information

Le plan de communication validé au premier comité de pilotage le 17 avril 2013 prévoit également la mise en place de deux panneaux d'information sur le site Natura 2000. Le CPIE est chargé de la mise en place de ces panneaux, il est également chargé de fournir les



textes et illustrations à un prestataire externe. Les textes et illustrations du premier panneau sont en cours.

Le premier panneau pourra être installé au niveau du pont d'Altiani, une demande d'autorisation est en cours auprès du service des routes de la CTC. Le second panneau devait initialement être installé à Aléria, avant le pont, sur le parking, en face du café. Cependant, la commune souhaite installer ce panneau ailleurs car de nombreux panneaux d'information seront déjà installés à cet endroit. Il a été proposé d'installer le panneau au niveau du pont de Teppe Rosse, à l'office de tourisme, sur le parking de la plage... La position de ce panneau et à rediscuter, le CPIE reprendra contact avec la mairie à ce sujet.

La maquette des panneaux ainsi que les textes et illustrations seront envoyés à l'ensemble des membres du COPIL pour avis et correction.

14- Restaurer la franchissabilité du barrage de Cardiccia

Cette action prioritaire vise à restaurer la continuité écologique du fleuve notamment pour l'une des espèces qui a justifié la désignation du site : l'aloise feinte. Une réunion s'est tenue à Corte avec le Maire de Giuncaggio, la DDTM et le CPIE afin de discuter des possibilités d'action pour restaurer cette continuité. La destruction du barrage ne semble pas réalisable du fait des coûts de destruction qui pourraient être importants et auxquels il faudrait ajouter le dédommagement de la commune. De plus, la commune souhaite vendre son ouvrage et elle est en contact avec un potentiel acheteur.

D'une part, si la vente est réalisée, il faudra négocier avec l'acquéreur des travaux pour restaurer la franchissabilité du fleuve.

D'autre part, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 a réformé les classements issus de la loi de 1919 relative à l'énergie hydraulique et de l'article L.432-6 du code de l'environnement, dans le but de prendre en compte les objectifs de la directive cadre sur l'eau, et en tout premier lieu l'atteinte ou le respect du bon état des eaux. Deux listes de cours d'eau sont ainsi à arrêter. Ce classement constitue le socle de définition de la trame bleue. Le Tavignano étant classé au titre de la liste 1, aucun obstacle nouveau ne pourra être construit s'il constitue un obstacle à la continuité écologique et les ouvrages existants devront être mis en conformité lors du renouvellement de leur autorisation ou concession. La mise en conformité se traduira par un ensemble de prescriptions qui peuvent être, par exemple, la construction de dispositifs de franchissements pour la montaison et la



dévalaison des espèces. Il s'agit là en particulier de permettre la circulation des grands migrateurs tout au long de l'année et pas seulement en période de reproduction. La restauration de la continuité écologique du Tavignano pourra être réalisée dans ce cadre-là.

Un groupe de travail regroupant le Maire de Giuncaggio, la DDTM, le futur acheteur et le CPIE sera formé. M. le sous-préfet souhaite venir en appui sur cette action et sera alors intégré au groupe de travail. Le CPIE reprendra contact avec le Maire de Giuncaggio prochainement.

Proposition d'une nouvelle fiche action

14- Suivi du petit Rhinolophe

Le Groupe Chiroptère Corse a proposé une nouvelle fiche action qui vise à faire un nouvel état des lieux des populations de petits Rhinolophe sur le site Natura 2000. En effet, un premier inventaire avait été réalisé en 2001, puis en 2008 celui-ci avait été renouvelé et moitié moins de gîtes favorables au petit rhinolophe ont été retrouvés. Un nouvel inventaire est donc prévu pour 2014. La DDTM finance cette action à hauteur de 3 500 €. Le GGC devra déposer le dossier à la DDTM avant fin avril.

Le CEN s'interroge sur la relation entre l'évolution des habitats de chasse et la dégradation des populations de petits Rhinolophes. Pour approfondir cette question, une étude précise pourrait apporter des informations. Néanmoins, le GGC peut tout de même affirmer que la cause principale de la diminution des populations de petits Rhinolophes est liée à la dégradation des gîtes. Le GCC peut également communiquer sur des préconisations simples pour conserver des zones de chasse favorables au petit Rhinolophe. Des actions de débroussaillage pourraient être réalisées via des MAET.

Proposition d'un groupe de travail

La pollution du Tavignano engendrée par la carrière Pefferrini - Vaccaja n'est pas négligeable et peut entraîner une dégradation des habitats aquatiques et de la faune et la flore associée.

Cette société, déjà soumise à plusieurs reprises à des procédures judiciaires, n'a toujours pas mis aux normes son installation malgré l'autorisation de la DREAL. Elle devait réaliser les

travaux permettant de faire circuler l'eau en cycle fermé, de traiter les eaux de lavages et de n'avoir aucun retour dans le Tavignano. Actuellement, la zone humide sert de bassin de décantation qui est régulièrement vidangé dans le Tavignano. Face à la difficulté de la DREAL pour faire respecter la réglementation, le CPIE se propose d'intervenir comme médiateur auprès de la société gérante de la carrière. Celui-ci interviendrait avec l'appui d'Antoine Orsini (hydrobiologiste à l'université et élu) et M. le sous-préfet serait également sollicité. Cette intervention viendrait en complément de l'intervention de l'ONEMA et de l'inspecteur des ICPE.

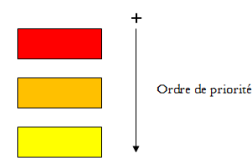
Le COPIL valide cette action auprès du gérant de la carrière.

Alain Delage s'interroge également sur l'impact que peut avoir les entreprises naissantes le long de la RN 200 (station d'épuration, lombricorse, champ photovoltaïque...). Si celles-ci sont dans les limites du site Natura 2000, elles étaient soumises à évaluation d'incidence. Si elles sont hors site, elles étaient soumises à étude d'impact. Le CPIE fera remonter cette information à la DDTM qui vérifiera si les installations sont dans les règles.

Proposition de priorisation des actions

L'ordre de priorité des actions proposé pour 2014 est le suivant, il concorde avec le nombre de jours attribués à l'animation pour chaque action :

Fiche 0	Animation du site Natura 2000
Fiche 1	Proposition d'extension du site
Fiche 2	Demande de statut de protection pour l' <i>Ophrys eleonorae</i>
Fiche 3	Gestion des sites à espèces végétales protégées
Fiche 4	Suivi des espèces végétales protégées
Fiche 5	Améliorer la prise en compte des tortues d'Hermann dans les pratiques agricoles
Fiche 6	Favoriser les habitats à la tortue d'Hermann
Fiche 7	Conservation des gîtes à Chauves-souris
Fiche 8	Améliorer les connaissances du Murin à oreilles échancrées
Fiche 9	Lutter contre les espèces invasives en ripisylve
Fiche 10	Conservier et restaurer les ripisylves
Fiche 11	Conservier les habitats à Cistude d'Europe
Fiche 12	Suivre l'état de conservation des sources encroûtantes, amphibiens et reptiles
Fiche 13.1	Communication générale
Fiche 13.2	Réaliser un parcours de pêche éducatif
Fiche 13.3	Point information
Fiche 14	Restaurer la franchissabilité du barrage de Cardiccia
Fiche 15	Suivi du petit Rhinolophe





Le COPIL a validé cette proposition.

Questions et remarques diverses

Le prochain Comité de pilotage aura lieu fin novembre.

La présentation Power Point « Natura 2000 Basse vallée du Tavignano - Comité de Pilotage du 8 avril 2014 » est annexée.

Un calendrier prévisionnel de la mise en œuvre des actions pour 2014 a été distribué à l'ensemble des participants du comité de pilotage, il est également annexé.

Il est souhaitable que le prochain COPIL s'organise à Aléria.

Relevé de décision

- Fiche 0 – animation du site : 30 jours sont attribués au CPIE pour l'animation du site Natura 2000
- Fiche 1 – extension du site : le CPIE se charge de relancer les communes et de passer la main à la DREAL
- Fiche 2 – demande de statut de protection pour *Ophrys leonora* : aucun jour d'animation n'est prévu en 2014, action non prioritaire
- Fiche 3 et 4 – Gestion et suivi des parcelles à orchidées : l'ACMO doit déposer son dossier de demande de subvention avec les devis correspondant au plus vite. La DDTM essaiera de financer l'action via les crédits d'une autre action non réalisée
- Fiche 5 et 6 – Conserver la tortue d'Hermann : le CPIE rencontrera les agriculteurs et communiquera sur la tortue d'Hermann via le guide de bonne pratique du CEN. Ce guide sera également fourni au CRPF.



- Fiche 7 – Conserver les gîtes à chauves-souris : Le CEN organise une réunion d’ici la fin du mois d’avril avec le CPIE, le GCC et le propriétaire. Le GCC contactera le propriétaire. Une première tranche des travaux sera réalisée en 2014.
- Fiche 9 et 10 – Restaurer les ripisylves : un diagnostic sur l’état des ripisylves du site Natura 2000 sera réalisé par le CPIE avec l’appui du CRPF.
- Fiche 11 – Conserver les habitats à Cistude d’Europe : Cette action est reportée à 2015
- Fiche 12 – Suivi des sources encroûtantes, reptiles et amphibien : cette action est reportée à 2015
- Fiche 13.1 – Communication générale : une première lettre d’information sera très prochainement envoyée. Une sortie nature est prévue pour le 24 mai à Corte
- Fiche 13.2 – Parcours de pêche éducatif : cette action est reportée à 2015
- Fiche 13.3 – Point information : La maquette, textes et illustrations seront envoyés aux membres du COFIL. L’emplacement du second panneau est à réfléchir. Le CPIE prendra contact avec la mairie d’Aléria.
- Fiche 14 – Restauration de la continuité écologique : Un groupe de travail sera formé avec la DDTM, le Maire de Giuncaggio, le potentiel acheteur et le CPIE. Le CPIE prendra contact avec le Maire de Giuncaggio avant la fin du mois d’avril.
- Fiche 15 – Suivi du petit Rhinolophe : le GCC doit déposer son dossier auprès de la DDTM avant la fin du mois d’avril.

Le CPIE avec Antoine Orsini (et le sous-prefet ?) interviendra auprès de la carrière de Peferrini – Vaccaja comme médiateur.

Le CPIE fournira à la DDTM la liste des entreprises autour du site Natura 2000 ayant un potentiel impact sur le site.